

CHEMINOTS

FO

**LES DOSSIERS FO CHEMINOTS
COMPRENDRE POUR AGIR**

LE TRAVAIL DOIT PAYER

**Pourquoi le salaire est bien plus
qu'une ligne sur la fiche de paie ?**

Édition de septembre 2026

Les droits ne se demandent pas. Ils se défendent.

LE MOT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

La valeur du travail

Parmi toutes les préoccupations qui reviennent lorsque je rencontre des cheminots, il en est une qui ne varie jamais : le pouvoir d'achat. Chacun doit pouvoir vivre correctement de son travail, d'autant plus lorsque le coût de la vie augmente plus vite que les rémunérations.

Mais réduire la question salariale au seul pouvoir d'achat serait une erreur. Le salaire, c'est aussi la reconnaissance du travail accompli, des qualifications, des responsabilités et des contraintes assumées.

À la SNCF, les métiers exigent des compétences, une disponibilité importante et souvent des contraintes que peu d'entreprises connaissent : horaires décalés, nuits, week-ends, jours fériés, astreintes et responsabilités de sécurité.

C'est pourquoi **Force Ouvrière** fait du salaire une revendication essentielle. Dans ce dossier, nous expliquons pourquoi toutes les mesures salariales ne se valent pas et pourquoi nous défendons les augmentations générales.

Daniel FERTÉ

Secrétaire général de la fédération FO des Cheminots

LE SALAIRE CONSTRUIT AUSSI L'AVENIR

- ⇒ Il protège le pouvoir d'achat.
- ⇒ Il reconnaît la qualification et l'expérience.
- ⇒ Il influence le déroulement de carrière.
- ⇒ Il alimente la protection sociale et les droits futurs.
- ⇒ Il prépare la retraite.

POURQUOI LE SALAIRE EST UN ENJEU DE JUSTICE

La question des salaires est souvent présentée comme une simple revendication financière. En réalité, le salaire traduit la valeur que l'entreprise accorde aux compétences, aux responsabilités et aux contraintes assumées par les salariés.

À la SNCF, la sécurité repose chaque jour sur le professionnalisme des cheminots. Lorsqu'un salarié estime que son travail n'est plus reconnu à sa juste valeur, ce n'est pas seulement son pouvoir d'achat qui est atteint : sa motivation, sa confiance et son attachement au métier le sont également.



En 30 ans, en faisant le ratio entre le chiffre d'affaire et la masse salariale, on constate que la SNCF « achète » la force de travail des Cheminots deux fois moins cher.

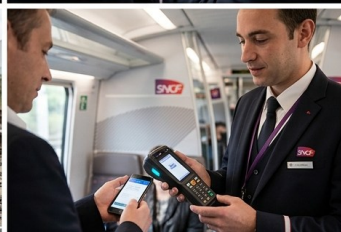
FO Cheminots le dit depuis de nombreuses années : nos salaires méritent mieux et plus qu'une grève de 24 heures...



FO DÉMONTE UNE IDÉE REÇUE

« Une prime vaut une augmentation. »

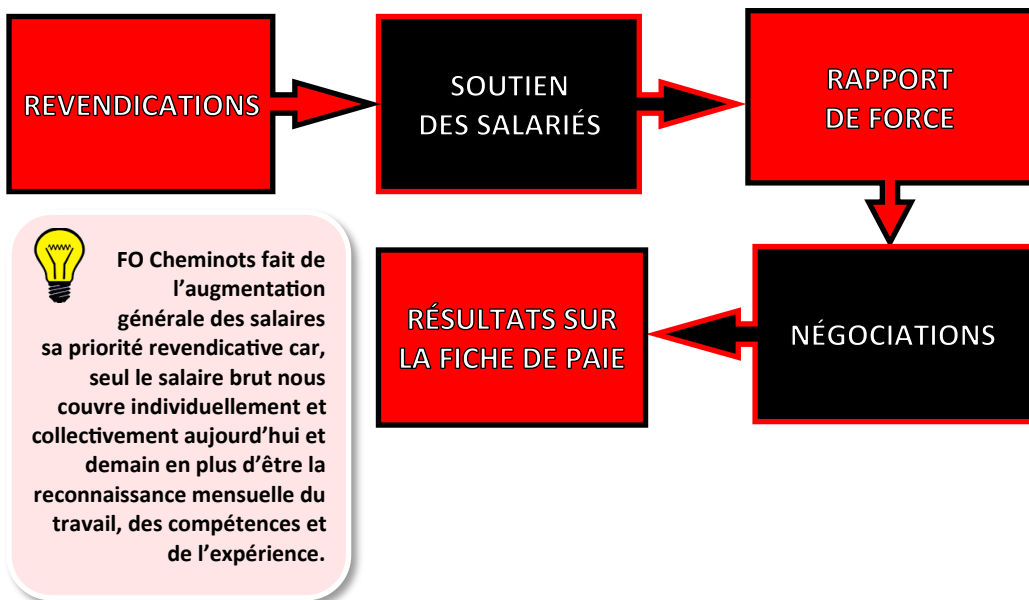
FAUX. Une prime est versée une fois. Une augmentation générale est intégrée au salaire et produit des effets durables mois après mois. Les primes peuvent compléter le salaire ; elles ne doivent jamais le remplacer.



POURQUOI LES SALAIRES N'AUGEMENTENT JAMAIS TOUT SEULS

Chaque année, les cheminots entendent parler des négociations annuelles obligatoires, les NAO. Elles constituent l'un des principaux moments où se négocie la politique salariale de l'entreprise : augmentations générales, mesures catégorielles, primes et dispositifs liés au pouvoir d'achat.

Les NAO sont le lieu où s'exprime le rapport de force entre les revendications des salariés et les choix de la Direction. Une négociation salariale ne consiste pas à attendre une décision : elle consiste à défendre une revendication.



**Le rapport de force n'est pas une idéologie.
C'est le moyen dont disposent les salariés pour
être entendus.**

SIGNER N'EST PAS UN OBJECTIF EN SOI

On entend parfois que l'important serait de signer un accord. Pour **FO**, ce n'est pas notre conception du syndicalisme. Notre objectif n'est pas d'ajouter une signature au bas d'un document, mais d'obtenir des avancées concrètes.

Lorsqu'un accord répond aux revendications, **FO** sait prendre ses responsabilités. Lorsqu'il est insuffisant ou qu'il accompagne un recul, **FO** sait aussi dire non.

UNE NÉGOCIATION, CE N'EST PAS UN CADEAU

La Direction arrive avec ses objectifs. Les organisations syndicales arrivent avec leurs revendications. Le résultat dépend du rapport de force, de la mobilisation et de la capacité à convaincre. Toutes les revendications n'aboutissent pas, mais aucune avancée importante n'a jamais été obtenue sans revendication clairement portée.

LE RÔLE D'UN SYNDICAT

- ⇒ Consulter les salariés.
- ⇒ Construire des revendications précises.
- ⇒ Négocier et informer.
- ⇒ Mobiliser lorsque la négociation ne suffit pas.



CE QUE FO REVENDIQUE

- Des augmentations générales substantielles des salaires et des pensions.
- La mise en place de l'échelle mobile des salaires afin que les rémunérations progressent au minimum avec les prix.
- Un relèvement des coefficients de la grille et du salaire minimum d'embauche.
- Un véritable treizième mois pour tous les cheminots.
- L'arrêt de l'individualisation des salaires et des gratifications discriminatoires.
- La reconnaissance des qualifications, de l'expérience et des responsabilités.
- L'intégration des éléments de rémunération dans l'assiette liquidable.

POURQUOI FO DIT CELA ?

La résolution du XXIVe Congrès FO Cheminots rappelle que seule l'augmentation générale est pérenne et alimente la protection sociale. Elle refuse que participation, intéressement et parts variables remplacent le salaire.

**Avec FO Chemintots, des revendications
claires au service de l'intérêt général.**

À RETENIR

- Une prime améliore un mois ; une augmentation générale améliore durablement la rémunération.
- Les NAO sont un moment central de la négociation salariale.
- Un accord ne vaut pas par le nombre de signatures mais par les progrès qu'il apporte.
- Le rapport de force se construit par l'organisation, le vote et la mobilisation.
- Le salaire reconnaît le travail et finance aussi la protection sociale.

FO EN 30 SECONDES

Une prime est appréciable. Une augmentation générale change toute une carrière. C'est pourquoi FO place le salaire de base au cœur de ses revendications.



**Le salaire n'est pas un coût.
C'est la reconnaissance du travail.**



DU 19 AU 26 NOVEMBRE 2026

**LE PREMIER RAPPORT DE FORCE
POUR NOS SALAIRES COMMENCE ICI.**

**Les élections détermineront le poids des organisations syndicales
dans les négociations salariales des quatre prochaines années.**

POUR ALLER PLUS LOIN



Retrouvez également le dossier « Notre retraite n'est pas un privilège » pour comprendre le lien entre salaire, cotisations et droits futurs. Disponible sur notre site internet www.fo-cheminots.fr.



**PARCE QUE LE TRAVAIL DOIT PAYER :
VOTONS FO CHEMINOTS.**